



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 décembre 2014

Date de la convocation 05 décembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, , M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.REVEL Claude, M.SEGURA René à Mme BÉNARD Bénédicte, M.BARON Bernard à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme OLLIÉ Sophie, Mme GAVINET Isabelle à M.VALERO Claude, M.COSTES Jean à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

Objet : Convention pour l'appui et le conseil aux communes dans leurs procédures d'aménagement et dans l'élaboration, la modification et révision de leurs documents d'urbanisme.

Monsieur Claude REVEL rapporte :

La commune de Mourèze n'est actuellement dotée d'aucun document d'urbanisme.

La volonté de la commune est de pouvoir assurer une gestion optimale de son développement, prenant en compte les besoins engendrés par ce développement en terme de travaux et d'équipement, d'accompagner le développement en terme de préservation de cadre de vie et d'identité du village, de préserver les ressources environnementales, paysagères et patrimoniales.

Elle estime nécessaire de se doter d'un outil de planification qui répondra à ses objectifs.

L'élaboration de ce document doit répondre à des enjeux forts et s'inscrire dans un contexte réglementaire et technique important et nécessite des compétences appropriées.

C'est pourquoi la commune de Mourèze souhaite que les services de la Communauté de Communes du Clermontais l'accompagnent dans sa démarche en lui apportant l'assistance adéquate.

Il convient en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention pour l'appui et le conseil à la commune de Mourèze dans ses procédures d'aménagement et dans l'élaboration, la modification et révision de ses documents d'urbanisme (voir pièce annexe).

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Claude REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention pour l'appui et le conseil à la commune de Mourèze dans ses procédures d'aménagement et dans l'élaboration, la modification et révision de ses documents d'urbanisme telle que présentée en pièce jointe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20141222-2014-12-17-22-DE
Date de télétransmission : 23/12/2014
Date de réception préfecture : 23/12/2014